



NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE  
RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE JEUMONT  
ENTREE DE VILLE  
DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION  
D'UTILITE PUBLIQUE

DELIBERATIONS

Mars 2025

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, Président, après convocation légale de ses membres en date du 14 décembre 2022, par voie dématérialisée.

Les conseillers municipaux ont été informés par voie dématérialisée le 14 décembre 2022.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 82 - nombre de présents : 56 - nombre de pouvoirs : 24 - nombre de votants : 80.

**Délibération : 3569**

**Réf : AD**

**Objet : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle**

**Secrétaire de séance : M. Hugo GEORGES**

#### Délégués titulaires :

**Aibes** : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : Mme Marjorie MAHIEUX - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Hugo GEORGES - **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : Mme Aurélie WELONEK - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Albert JALLAY - **Eclaibes** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuelin** : Mme Emmanuelle DELABRE - **Elesmes** : M. Thierry DEPARIS - **Feignies** : M. Patrick LEDUC, Mme Martine LEMOINE, M. Jérôme DELVAUX ; M. Jean-François LEMAITRE - **Ferrière-la-Grande** : M. Benoît COURTIN, Mme Grazielle VANBELLE, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite** : M. Thomas PIETTE - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Stéphane WILMOTTE, Mme Caroline FRIART-GIGAREL, M. Bernard BONDUE, Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE, Mme Marie-Catherine FLINOIS, M. Christophe FORIEL, Mme Brigitte ROULY - **Jeumont** : M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, Mme Nadia TERKI, Mme Sylvie DEVILLERS, M. Bernard DELBECQUE - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Alexandre PAREE - **Louvroil** : M. Guisepe ASCONE, Mme Fatiha KACIMI, M. Jean-Louis SIMON - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Florence GALLAND, M. Nicolas LEBLANC, Mme Jeannine PAQUE, M. Dominique DELCROIX, Mme Annick LEBRUN, M. Patrick MOULART, Mme Bernadette MORIAME, M. Naguib REFFAS, Mme Brigitte RASSCHAERT, M. Djilali HADDA, Mme Samia SERHANI, M. Emmanuel LOCOCCILO, M. Rémi PAUVROS, Mme Marie-Pierre ROPITAL, M. Michel WALLEY, M. Jean-Pierre ROMBEAUT - **Monceau-Saint-Waast** : M. Serge GUILLAUME-MAINGUIN - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME - **Novelles-sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Vincent PETIT - **Vieux-Mesnil** : M. Grégory BELAZIZ - **Vieux-Reng** : M. Jean-Pierre MANFROY - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

#### Membres ayant été suppléés :

**Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE par M. Jean-Pierre BLAS - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON par Mme Laurence LEMAIRE - **Sassegnies** : M. Vincent PETIT par Aurélien DEHIER.

#### Membres ayant donné pouvoir :

**Aulnoye-Aymeries** : Mme Agnès DENYS à Monsieur Bernard BAUDOUX - **Bachant** : M. David ZELANI à M. Jacques THURETTE - **Cousolre** : M. Albert JALLAY à M. Michel HANNECART - **Ecuelin** : Mme Emmanuelle DELABRE à M. Djilali HADDA - **Elesmes** : M. Thierry DEPARIS à M. Grégory BELAZIZ - **Feignies** : Mme Martine LEMOINE à M. Patrick LEDUC ; M. Jérôme DELVAUX à M. Fabrice PIETTE - **Ferrière-la-Petite** : M. Thomas PIETTE à Mme Marjorie MAHIEUX - **Hautmont** : Mme Caroline FRIART-GIGAREL à M. Stéphane WILMOTTE ; M. Bernard BONDUE à Mme Marie-Catherine FLINOIS ; Mme Aude VAN CAUWENBERGE à M. Nicolas LEBLANC ; M. Christophe FORIEL à M. Jean-Pierre ROMBEAUT ; Mme Brigitte ROULY à M. Jean-Philippe DELBART - **Jeumont** : Mme Nadia TERKI à M. Pascal ORI ; Mme Sylvie DEVILLERS à M. Ghislain ROSIER ; M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL - **Maubeuge** : Mme Annick LEBRUN à Mme Florence GALLAND ; M. Patrick MOULART à M. Naguib REFFAS ; Mme Bernadette MORIAME à M. Arnaud DECAGNY ; Mme Brigitte RASSCHAERT à M. Dominique DELCROIX ; Mme Samia SERHANI à M. Emmanuel LOCOCCILO ; M. Rémi PAUVROS à Mme Marie-Pierre ROPITAL - **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE à M. Michel DUVEAUX - **Rousies** : Mme Josiane SULECK à M. Jean-Pierre LEBLANC.

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi LAMY ;

Vu le décret n° 2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Commune Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la CAMVS, suite à son retrait de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (CCCA) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS, et notamment l'article 2.1.4 q relatif à la compétence obligatoire en matière de « politique de la ville : Programmes d'actions définis dans le contrat de ville » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant le transfert automatique des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à la CAMVS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS en matière de circuits courts ;

Vu la délibération n° 2402 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts avec la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, et en particulier son article 2.1.4 q relatif à la compétence obligatoire en matière de « politique de la ville : Programmes d'actions définis dans le contrat de ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2015 adoptant le contrat de ville 2015/2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ; prorogé jusqu'en 2022 par délibération n° 2501 du 22 octobre 2020 ; puis d'un an, jusque fin 2023, par la loi de finances pour 2022 ;

Vu la délibération n° 2287 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 portant sur la signature de la convention opérationnelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;

Vu les traités de concession d'aménagement relatifs aux projets d'Intérêt National de Sous-le-Bois, Pont de Pierre et Provinces Françaises, et signés respectivement en date des 3 décembre 2021 et 25 novembre 2022 ;

Les quartiers concernés par le NPNRU sont :

Nom du QPV	Code	Commune
Provinces Françaises	QP n° 059017	Maubeuge
Quartier intercommunal Sous-le-Bois Montplaisir Rue d'Hautmont	QP n° 059019	Maubeuge, Louvroil
Pont de Pierre	QP n° 059014	Maubeuge
Centre Lambreçon	QP n° 059014	Jeumont
Long Près-Près du Paradis	QP n° 059015	Louvroil

Les projets de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ont été examinés sur la base du dossier transmis par la CAMVS le 13 mai 2022 et de la présentation faite en séance :

- le 11 juillet 2022 par les membres du Comité d'Engagement National de l'ANRU pour les 3 quartiers d'intérêt national et 2 quartiers d'intérêt régional ;

Les propositions d'amendement sur le projet urbain et la programmation opérationnelle proposés pour ces quartiers ont reçu un avis favorable. L'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain a alors été préparée en intégrant les remarques de l'avis du comité d'engagement.

Les « concours financiers », programmés au sein de l'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par chacun des financeurs.

#### **Coût total de l'avenant n°1(toutes opérations) = 31.4 M €**

- Provinces-Françaises = 5.58 M € de coût : 2.18 M € de subvention ANRU
- Sous le Bois Maubeuge-Louvroil = 7.9 M € de coût : 2.9M € de subvention ANRU
- Pont de Pierre = 11.5M € de coût : 5M € de subvention ANRU
- Près du Paradis = 11.69 M € de coût : 2.8M € de subvention ANRU
- Jeumont Centre Lambreçon = 1.2 M € de coût : 0.6 M € de subvention ANRU.

#### **Participations financières (tout opérateurs) :**

##### **ANRU = 8.9M € dont :**

- 1.59 M € pour la démolition des LLS
- 0.85M € pour la réhabilitation/résidentialisation des LLS
- 0.195 M € pour la reconstitution d'offre de LLS
- **1.08M € pour l'aménagement d'ensemble**
- **8.78 M € pour les équipements**
- 0.6 M € pour le recyclage de l'habitat ancien dégradé
- 0.74 M € pour les autres opérations (accession, ingénierie/études, minoration de loyers, immobilier à vocation économique).

**Prêts Action logement = 1.25 M € (programmes immobiliers bailleurs).**

**Le Conseil Communautaire,**

**Oui** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

**Approuve** et **autorise** la signature de l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle du NPNRU.

**Autorise** le Président ou un membre du Bureau Communautaire par délégation à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Dit** que les crédits seront proposés au budget 2023 ACP NPNRU2.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Par délégation du Président,

Anne DEPARDIEU, Directrice Générale des Services par intérim



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05/01/23  
et de la publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre le 05/01/23

Par délégation du Président,

Anne DEPARDIEU, Directrice Générale des Services par intérim



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 31 janvier 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente et un janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, Président, après convocation légale de ses membres en date du 25 janvier 2024, par voie dématérialisée.

Les conseillers municipaux ont été informés par voie dématérialisée le 24 janvier 2024.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 82 - nombre de présents : 48 - nombre de pouvoirs : 28 - nombre de votants : 76 - nombre de votants pour cette délibération : 74

**Délibération : 4057**

**Réf : AD**

**Objet : Lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique dite de « réserve foncière » sur l'entrée de ville de Jeumont - Abrogation de la délibération n° 3420 du 29 septembre 2022.**

**Secrétaire de séance :  
Mme Aurélie WELONEK**

#### Délégués titulaires :

**Aibes** : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : Mme Marjorie MAHIEUX - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean-DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Hugo GEORGES - **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : Mme Aurélie WELONEK - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Albert JALLAY - **Eclaires** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuélin** : Mme Emmanuelle DELABRE - **Elesmes** : M. Thierry DEPARIS - **Feignies** : M. Patrick LEDUC, Mme Martine LEMOINE, M. Jérôme DELVAUX ; M. Jean-François LEMAITRE - **Ferrière-la-Grande** : M. Benoît COURTIN, Mme Grazielle VANBELLE, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite** : M. Pierre TONDEUR - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Stéphane WILMOTTE, Mme Caroline FRIART-GIGAREL, M. Stéphane DUFOUR, Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE, Mme Marie-Catherine FLINOIS, M. Christophe FORIEL, Mme Brigitte ROULY - **Jeumont** : M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, Mme Nadia TERKI, Mme Sylvie DEVILLERS, M. Bernard DELBECQUE - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Alexandre PAREE - **Louvroil** : M. Giuseppe ASCONE, Mme Fatima KACIMI, M. Jean-Louis SIMON - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Florence GALLAND, M. Nicolas LEBLANC, Mme Jeannine PAQUE, M. Dominique DELCROIX, Mme Annick LEBRUN, M. Patrick MOULART, Mme Bernadette MORIAME, M. Naguib REFFAS, Mme Brigitte RASSCHAERT, M. Djilali HADDA, Mme Samia SERHANI, M. Emmanuel LOCOCCILO, M. Rémi PAUVROS, Mme Marie-Pierre ROPITAL, M. Michel WALLEY, M. Jean-Pierre ROMBEAUT - **Monceau-Saint-Waast** : M. Serge GUILLAUME-MAINGUIN - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME - **Nouvelles-sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Vincent PETIT - **Vieux-Mesnil** : M. Grégory BELAZIZ - **Vieux-Reng** : M. Jean-Pierre MANFROY - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

#### Membres ayant été suppléés :

**Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE par M. Jean-Pierre BLAS ; **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME par Mme Dominique DACOSSE

#### Membres ayant donné pouvoir :

**Aulnoye-Aymeries** : M. Jean DURIEUX à Mme Agnès DENYS - **Bachant** : M. David ZELANI à M. Jacques THURETTE - **Ecuélin** : Mme Emmanuelle DELABRE à M. Thierry DEPARIS - **Feignies** : M. Jérôme DELVAUX à M. Patrick LEDUC ; M. Jean-François LEMAITRE à M. Jean-Pierre ROMBEAUT - **Ferrière-la-Grande** : M. Benoît COURTIN à Mme Marjorie MAHIEUX ; Mme Grazielle VANBELLE à M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Stéphane DUFOUR à Mme Caroline FRIART-GIGAREL ; Mme Marie-Catherine FLINOIS à M. Grégory BELAZIZ ; M. Christophe FORIEL à M. Jean-Philippe DELBART ; Mme Brigitte ROULY à M. Claude DUPONT - **Jeumont** : Mme Nadia TERKI à Mme Aurélie WELONEK ; Mme Sylvie DEVILLERS à M. Claude MENISSEZ ; M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL - **Maubeuge** : Mme Jeannine PAQUE à M. Arnaud DECAGNY ; M. Patrick MOULART à Mme Annick LEBRUN ; Mme Bernadette MORIAME à Mme Aude VAN CAUWENBERGE ; M. Naguib REFFAS à Mme Florence GALLAND ; Mme Brigitte RASSCHAERT à M. Dominique DELCROIX ; M. Djilali HADDA à M. Emmanuel LOCOCCILO ; Mme Samia SERHANI à M. Michel HANNECART ; M. Rémi PAUVROS à Mme Marie-Pierre ROPITAL - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT à M. Jean-Pierre MONNIER - **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE à M. Michel DUVEAUX - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER à M. Pascal ORI - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT à M. Jean-Pierre MANFROY - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON à M. Stéphane WILMOTTE - **Sassegnies** : M. Vincent PETIT à M. Michel WALLEY

Vu le code de l'expropriation ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 30 mai 2013 et du 19 décembre 2013 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Communes Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2022 portant extension des compétences de la CAMVS à la compétence facultative « usages numériques en matière de numérique éducatif » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 portant modification des statuts de la CAMVS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant transfert automatique des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS en matière de circuits courts ;

Vu la délibération n° 2402 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts avec la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les statuts de la CAMVS et notamment l'article 2.1.4 q relatif à la compétence obligatoire en matière de « politique de la ville : Programmes d'actions définis dans le contrat de ville » ;

Vu le décret n° 2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2015 adoptant le contrat de ville 2015/2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre ;

Vu la délibération n° 2287 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 portant sur la signature de convention opérationnelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;

Vu la délibération n° 3420 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 portant lancement d'une déclaration d'utilité publique sur l'entrée de ville de Jeumont.

Le secteur Jeumont centre Lambreçon a été ciblé comme nouveau secteur d'intervention pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). En parallèle une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée sur l'ensemble du périmètre du centre-ville de Jeumont, avec un volet copropriété pour l'immeuble du Pont Noir situé en entrée de ville. L'Agglomération souhaite développer une stratégie d'intervention à la fois incitative, coercitive et curative et un accompagnement renforcé des propriétaires.

Lors d'un nouveau passage en comité d'engagement de l'ANRU en juillet 2022, les immeubles dégradés de l'entrée de ville de Jeumont ont été validés en accompagnement financier pour démolition.

Afin de rentrer en phase opérationnelle rapidement, une fois que le projet d'aménagement sera établi, une maîtrise complète et préalable du foncier est nécessaire.

La maîtrise foncière est, d'ores et déjà, engagée avec l'exercice du droit de préemption sur le secteur et, de ce fait l'acquisition du 341 rue Jean Jaurès à JEUMONT et du 182 rue Jean Jaurès à Jeumont.

Le projet de DUP réserver foncière, objet du présent dossier est constitué de 3 secteurs (composé de 26 parcelles).

Par conséquent il est proposé de soumettre à Monsieur le préfet du Nord le dossier d'enquête publique, afin que les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre d'une réserve foncière sur l'entrée de ville de Jeumont, soient déclarées d'utilité publique.

#### **Le Conseil Communautaire,**

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité des suffrages exprimés (2 non-votants) :**

**Abroge** la délibération n° 3420 du Conseil Communautaire du 22 septembre 2022.

**Décide** d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue d'acquérir les terrains non actuellement maîtrisés pour la mise en œuvre d'une réserve foncière.

**Approuve** le dossier soumis à enquête préalable et le dossier soumis à enquête parcellaire, conformément au code de l'expropriation.

**Décide** de solliciter Monsieur le Préfet du Nord pour :

- l'ouverture concomitante des enquêtes publiques et parcellaires,
- la désignation par le Tribunal Administratif d'un commissaire enquêteur,
- à l'issue des enquêtes, l'arrêté déclarant d'utilité publique l'opération projetée au profit de la CAMVS,
- à l'issue des enquêtes, l'arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à l'intervention de l'ordonnance d'expropriation.

**Autorise** le Président ou l'un des membres du Bureau Communautaire par délégation à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.



■ Dit que les crédits sont proposés au budget principal « AP/CP NPNRU 2 ».

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Par délégation du Président,  
Ludovic FONCK,  
Directeur Général des Services



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/02/24...  
et de la publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de  
Sambre le 12/02/24...

Par délégation du Président,  
Ludovic FONCK,  
Directeur Général des Services

